

**UBO**

Université de Bretagne Occidentale

**50**  
ANS/VLOAZ

**CONCOURS  
DE NOUVELLES  
DES 50 ANS  
DE L'UBO**

## REGLEMENT DU CONCOURS

### Article 1 : Objet du concours

L'Université de Bretagne occidentale (UBO), située 3 Rue des Archives, à Brest (29238) organise dans le cadre de son cinquantenaire, un concours de nouvelles dénommé « Prix littéraire des 50 ans de l'UBO », sur le thème : « à l'UBO, en 1971, 2021 ou 2071 ».

### Article 2 : Conditions de participation

Le concours est ouvert à tout.e étudiant.e ou ancien.ne. étudiant.e (inscrit.e entre 1971 et 2021) ou à tout membre du personnel (ayant exercé entre 1971 et 2021).

La participation au concours est gratuite.

Pour participer, les candidat.e.s devront obligatoirement indiquer leurs nom et coordonnées (adresse postale, adresse courriel, téléphone) et envoyer leur nouvelle à l'adresse suivante :

Prixlitteraire50ans@univ-brest.fr.

L'intitulé du fichier reprendra le titre de la nouvelle sans mention du nom du/de la candidat.e. (Les nouvelles seront anonymisées avant transmission au jury). Le courriel sera intitulé « Prix littéraire des 50 ans de l'UBO »

Les participants devront également joindre une courte biographie (1/2 à 1 A4 maximum) dans un fichier séparé intitulé « notice bio XXX (prénom + nom) ».

### Article 3 : Thème du concours

La nouvelle doit comporter un titre et porter sur le thème : « à l'UBO, en 1971, 2021 ou 2071 ». Il doit s'agir d'un texte de fiction dont l'action se déroule au moins en partie à l'UBO en 1971, en 2021 ou, dans le cas d'une œuvre d'anticipation, en 2071.

L'auteur.e déclare sur l'honneur :

- que la nouvelle qu'il envoie n'a jamais été publiée au préalable sous aucune forme que ce soit.
- qu'il/elle ne s'est pas engagé.e auprès d'un autre éditeur à publier le texte qu'il/elle envoie
- que la nouvelle qu'il/elle envoie est bien de lui/d'elle
- que la nouvelle qu'il/elle envoie ne contient rien qui puisse tomber sous le coup des lois relatives à la diffamation, l'atteinte aux bonnes mœurs ou la contrefaçon.

### Article 4 : Présentation du texte

La nouvelle, écrite en langue française, devra comporter entre 10 000 et 30 000 signes (espaces compris).

Le texte (en Times New Roman, taille 12) devra être envoyé sous forme de fichier .doc ou .odt. Et en pdf. Aucun texte présenté sous une autre forme ne sera accepté

### Article 5 : Dates du concours

Le concours sera clos le 30 novembre 2021 à minuit (heure de Paris). Les textes envoyés après cette date ne seront pas pris en compte.

### Article 6 : Le jury

Les nouvelles seront soumises à un jury de onze membres désigné par les instances de l'université et composé de professionnels de l'écriture, d'universitaires, et d'au moins un.e étudiant.e, un membre du Service Commun de Documentation, un autre membre du personnel non-enseignant de l'UBO et un représentant de la fondation UBO. Après délibération, il désignera des lauréats en tenant compte notamment, au-delà des

exigences prévues aux articles 2, 3 et 4, de la pertinence du texte proposé, de sa qualité littéraire et de sa construction, de l'originalité du récit, du style et de la richesse de la langue.

Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel.

Date de délibération début février 2022

### **Article 7 : Les lauréat.e.s**

Les quatre nouvelles lauréates seront éditées dans un recueil publié par Les éditions du Parapluie jaune (Brest). La publication des nouvelles ne donnera lieu à aucun versement de droits d'auteur. Les lauréats recevront un document contractuel pour signature après proclamation des résultats du concours.

Les lauréat.e.s seront personnellement informé.e.s des résultats du concours dans un délai de 30 jours après la délibération du jury.

Chaque lauréat.e autorise l'UBO à citer son nom, prénoms, commune de résidence, à reproduire sa nouvelle en tout ou en partie, et éventuellement à la retravailler (corrections orthographiques), à l'occasion de toute communication promotionnelle, sur quelque support que ce soit, liée au présent concours, sans autre contrepartie que le prix reçu.

Les lauréat.e.s seront convié.e.s à une rencontre avec le public en présence de membres du jury et pourront être invité.e.s à lire tout ou partie de leur texte.

Dans le cas où les coordonnées d'un.e lauréat.e se révéleraient erronées, la participation de celui/celle-ci sera considérée comme non valide et sa nouvelle ne sera donc pas publiée. Les candidat.e.s sont invité.e.s à communiquer une adresse pérenne.

### **Article 8 : La dotation**

L'UBO remettra aux lauréat.e.s les prix suivants :

- 1er prix : 500 (cinq cents) euros
- 2ème prix : 300 (trois cents) euros
- 3ème prix : 200 (deux cents) euros
- Le prix spécial de la fondation UBO : 400 euros.

### **Article 9 : Contrôles et réserves**

L'UBO se réserve le droit, en cas de force majeure, d'écourter, de suspendre sine die ou de modifier le règlement de ce concours. Ces changements ne pourront toutefois intervenir sans que l'information soit faite sur le site internet de l'UBO.

La participation à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

L'UBO se réserve le droit de considérer comme non valide toute inscription présentant des informations manifestement fantaisistes, partiellement ou totalement erronées.

### **Article 10 : CNIL**

Loi du 6 janvier 1978 « informatique, fichiers et libertés ». Tous les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des données à caractère personnel qui les concernent et ce, en écrivant à l'adresse du concours de nouvelles :

« Prix littéraire des 50 ans de l'UBO », UBO, 3 Rue des Archives, 29238 Brest.

Le traitement des données personnelles collectées à l'occasion de la participation au présent concours de nouvelles a pour unique finalité l'organisation dudit concours.

Les données seront détruites à l'issue du concours.

### **Article 11 : Consultation du règlement**

Le règlement pourra être consulté sur le site internet de l'UBO, ou être obtenu gratuitement, en précisant le nom de l'opération, par courriel en écrivant à [Prxlitteraire50ans@univ-brest.fr](mailto:Prxlitteraire50ans@univ-brest.fr) (ou par courrier postal en écrivant à : « Prix littéraire des 50 ans de l'UBO », UBO, 3 Rue des Archives, 29238 Brest.

### **Article 12 : Règlement des litiges**

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par l'UBO, dont les décisions sont sans appel. Toute contestation relative au présent concours de nouvelles ne sera prise en considération que dans un délai de trois mois à compter de la date limite de participation.

Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend né de l'application ou de l'interprétation du présent règlement.